



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 06/10/2026

ID : 081-218101632-20260930-2026_DEL100-DE



Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

2026 / 06 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 23 SEPTEMBRE 2026

Date d'Affichage : 23 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de Séance : Corine ALBERT

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, ARMERO Séverine, BERBESSOU Michel, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, HUGONNET Odile, BONNAVENTURE Nicolas.

Étaient représentés :

CAUQUIL Fabrice par BANCAL Philippe
MARTIN Christophe par FABRE Olivier
FABRE Marie par ASSEMAT Christophe
BEZIAT Philippe par SENEGATS David
DURAND Christian par MAUREL Agnès

Était absent :

ILISESCU Razvan

OBJET : Modification de la composition des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal ;

VU les délibérations du 22 Avril 2026 et du 5 Juin 2026 décidant de créer 4 commissions municipales et de désigner les membres du conseil municipal qui siégeront au sein de ces commissions ;

CONSIDERANT que suite à la démission de M. Cédric BAILOT et à l'installation de M. Nicolas BONNAVENTURE, il convient de modifier la composition des commissions municipales et d'intégrer M. BONNAVENTURE dans les commissions ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances, Intercommunalité, Ressources Humaines, Administration Générale » du 23 Septembre 2026 ;

DECIDE, après en avoir délibéré

De désigner M. Nicolas BONNAVENTURE au sein des commissions municipales citées ci-après :

- **Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, Habitat, urbanisme, foncier, ruralité, Environnement**
- **Vie locale, animations et commerces, Tourisme**
Activités culturelles, associations patriotiques
Sécurité, médiation
Communication

Cette modification n'a pas d'incidence sur les désignations des autres membres du conseil municipal fixées par les précédentes délibérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

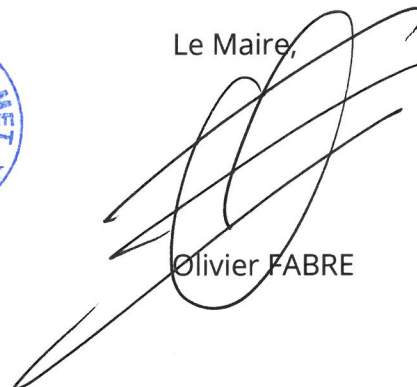
La Secrétaire de séance,



Corine ALBERT



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.